

nergie. Neuf jours avant les fameuses Ordonnances, le 17 juillet 1830, il écrivait dans sa *Gazette* : « Les libertés publiques sont un fait primitif parmi nous, et un fait primitif est un droit. La tactique de la faction qui veut renverser la dynastie est de pousser les royalistes dans la fausse voie des exagérations et des coups d'Etat; la nôtre doit être de nous rallier franchement à la monarchie représentative. Il faut bien qu'on le sache, la Charte n'a fait que traduire, dans la langue du jour, les anciennes constitutions de la monarchie. Or, dans les anciennes constitutions de la monarchie, c'était un droit des peuples d'être consultés. Les malheurs du royaume prirent naissance dans la désuétude de ce droit. Elle affaiblit le trône en diminuant sa popularité. » *La Quotidienne*, organe de ceux qui voulaient une légitimité pure de tout alliage démocratique, combattit à outrance le programme politique de M. de Genoude, qui avait pour base l'hérédité royale et le vote universel. Mais celui-ci tint bon. Après l'avènement de Louis-Philippe, il n'épargna point ses attaques au nouveau régime : « Philippe d'Orléans, dit-il, est proclamé roi. Ce n'est point par le droit de sa naissance qu'il arrive au trône. Ce n'est pas non plus par le suffrage constaté du peuple. Des députés, élus en vertu d'un principe de légitimité, sans mandat pour ôter ou décerner la couronne, l'ont salué d'un titre qu'ils pouvaient tout aussi valablement accorder à tout autre. Ici la légitimité héréditaire est écartée, la légitimité de la nation n'est comptée pour rien. » Ces attaques et d'autres valurent à la *Gazette de France* près de quarante procès en cour d'assises, et son directeur fut fréquemment condamné à la prison. Mis en demeure par le *Courrier français* de formuler nettement ses aspirations, M. de Genoude se déclara partisan de la périodicité des Etats-Généraux, de la liberté d'association, de l'administration gratuite, de l'affranchissement des communes, de la liberté d'enseignement, de l'établissement d'un conseil d'Etat inamovible, de la création d'une Chambre haute non héréditaire et dont la formation ne serait pas laissée au caprice du pouvoir, enfin, de la répartition de l'impôt par les assemblées provinciales, départementales et communales. Cette déclaration fut immédiatement suivie de la saisie de la *Gazette de France*, qui éprouvait d'ailleurs d'autres tribulations. En butte à l'hostilité de la plupart des membres du parti royaliste, elle fut interdite en Autriche, en Prusse, en Russie, dans les Etats sardes et en Italie. Elle ne désarma pas cependant; et fit, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, une campagne acharnée en faveur de la réforme parlementaire et du vote universel. M. de Genoude était entré dans les ordres en 1835, l'année qui suivit celle de la mort de sa femme. Le 1^{er} août 1846, il brigua avec succès les suffrages des électeurs du 2^e collège électoral de la Haute-Garonne, qui l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, par 246 voix (333 votants, 521 inscrits), contre 127 à M. Magne. L'abbé de Genoude prit place à droite, mais se trouva très isolé dans l'Assemblée; le discours qu'il prononça en 1847 sur la réforme électorale n'eut l'approbation ni des légitimistes, ni de la majorité gouvernementale. Son nom ne figure pas parmi ceux des signataires de la proposition de mise en accusation du ministre Guizot. Après février 1848, l'abbé de Genoude fit deux tentatives infructueuses pour entrer à l'Assemblée constituante; il réunit, le 4 juin 1848, lors d'une élection par-

tielle dans le département du Nord, 6,479 voix, seulement contre 43,862 à M. Antony Thouret, républicain, élu, 26,774 à M. Mimerel et 11,641 à M. Ulysse Tencé. Puis, le 17 septembre de la même année, il échoua, dans le même département, avec 14,815 voix contre 26,123 au colonel Négrier, élu, et 19,685 à L.-N. Bonaparte. Le suffrage universel, qu'il avait si longtemps défendu, ne lui fut pas favorable. On a de M. de Genoude, outre les ouvrages cités : *Considérations sur les Grecs et les Turcs* (1821); *la Raison du christianisme ou preuves de la religion, tirées des écrits des plus grands hommes* (1834-1835); *les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles de l'ère chrétienne, publiés en français* (1837-1843); *la Raison monarchique* (1838); *Exposition du dogme catholique* (1840); *Défense du christianisme contre les philosophes*; *Histoire de France* (1844-1847), etc.

GENOUX-PRACHÉE (GZORANS), député de 1831 à 1846, né à Vesoul (Haute-Saône) le 13 novembre 1794, mort à Vesoul le 29 octobre 1846, fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau de sa ville natale, où la difficulté de son élocution le réduisit aux fonctions d'avocat consultant. Sous la Restauration, il fit partie de l'opposition libérale et accueillit avec joie les événements de Juillet. Nommé conseiller de préfecture à Vesoul, il fut élu député par le 1^{er} collège électoral de la Haute-Saône (Vesoul), le 5 juillet 1831, avec 136 voix sur 202 votants et 243 inscrits contre 61 voix à M. Leroi de Lisan, maire de Vesoul. Réélu successivement le 21 juin 1834, par 117 voix sur 193 votants et 239 inscrits, contre 57 voix à M. Galmiche; le 4 novembre 1837 par 190 voix sur 202 votants et 276 inscrits; le 2 mars 1839, par 192 voix sur 200 votants et 278 inscrits; le 9 juillet 1842, par 186 voix sur 203 votants et 267 inscrits, contre 11 à M. d'Andellarre, il siégea constamment au centre gauche, dans le groupe de l'opposition dynastique que dirigeait M. Odilon Barrot, et vota contre l'indemnité Fritchard et pour la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires. Il montra toujours un grand désintéressement; il faisait remettre au bureau de bienfaisance de Vesoul la partie de son traitement de conseiller de préfecture, correspondant au temps qu'il passait à la Chambre. Après sa mort, il fut remplacé, le 24 novembre 1846, par M. Guerrin.

GENSONNÉ (ARMAND), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né à Bordeaux (Gironde) le 10 août 1758, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, fils du chirurgien en chef des troupes du roi en Guyenne, avait déjà publié d'intéressants travaux, lorsqu'il entra au barreau de Bordeaux. Nommé membre du tribunal de cassation, dès la création de ce corps, en 1791, il fut, bientôt après (4 septembre), élu député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 12^e et dernier, par 200 voix sur 391 votants. Un mémoire qu'il avait publié pour réclamer l'émancipation des hommes de couleur dans les colonies avait mis Gensonné en évidence. Il fut un des chefs de la majorité à l'Assemblée législative, et forma avec ses collègues et amis Vergniaud et Guadet le noyau du parti « de la Gironde ». Désigné pour aller, en qualité de commissaire, dans les départements de l'Ouest, afin de prendre les mesures nécessaires à la mise en activité de la constitution civile du clergé, il s'appuya, dans cette mission, sur le général Dumou-

riez, et constata que le sentiment du clergé et de la population vendéenne était absolument hostile aux vues de l'Assemblée sur cette question. Il débuta à la tribune le 9 octobre 1791, par un discours relatif à sa mission, et dans lequel il préconisa les mesures de conciliation comme les plus propres à ramener les esprits. Il parla sur la liberté des cultes, fit adopter une nouvelle rédaction de l'article sur les peines à prononcer contre les prêtres perturbateurs, dénonça de nouveaux troubles dans la Vendée, amenda un projet de Brissot sur les colonies, relativement à l'emploi des troupes contre les nègres révoltés, et prit part aux débats sur la guerre. Membre du comité diplomatique, Gensonné fut chargé du rapport à la suite duquel, le 1^{er} janvier 1792, un décret d'accusation fut unanimement rendu contre les deux princes frères du roi, le prince de Condé, l'ex-ministre Calonne, le vicomte de Mirabeau et le marquis de Laquille. Il fit un autre rapport sur la situation politique de la France à l'égard de l'empereur, et proposa de demander à ce prince « s'il entendait rester ami et allié de la nation française »; il fut nommé, le 21 mars, président de l'Assemblée. Sans attaquer directement le roi, il fit la guerre à ses ministres, soutint qu'ils étaient coupables de trahison envers le monarque et la nation, et se joignit à Brissot, le 25 mai, pour dénoncer formellement l'existence du fameux *comité autrichien*, dont les chefs, accusés de connivence avec l'étranger, furent rendus responsables des revers qui signalèrent le début de notre campagne de 1792. Il obtint la mise en accusation des ministres de Lessart, Montmorin, Bertrand de Molleville, et renouvela fréquemment, jusqu'à la journée du 20 juin, ses attaques contre les principaux agents du gouvernement royal, qu'il ne tendait pourtant pas à renverser. En effet, il fit, personnellement, avant de seconder le mouvement du Dix-Août, des efforts, d'ailleurs inutiles, pour sauver la monarchie : des négociations furent entamées, un mémoire rédigé par Gensonné fut remis à Louis XVI; mais les événements se précipitèrent, et la chute du trône devint bientôt un fait accompli. Dans la journée du Dix-Août, Gensonné, Guadet et Vergniaud présidèrent successivement l'Assemblée. Ce fut sur la motion de Gensonné qu'elle régla les attributions du conseil exécutif destiné à remplacer provisoirement le roi; il fit aussi confier la sûreté des personnes et des propriétés à la garde de la Commune. Réélu membre de la Convention par le département de la Gironde (5 septembre 1792), le 3^e sur 10, par 578 voix (671 votants), il se rallia à la République, se prononça contre les massacres de septembre, et, dans le procès du roi, fut un des plus ardents défenseurs de la mesure dilatoire de l'appel au peuple; il vota ensuite contre le sursis et pour la mort, en ces termes : « Quels qu'aient été les résultats de mon opinion sur les trois questions, la détermination que vous avez prise sur la seconde ne m'a point fait changer sur la troisième; j'y persiste. Je me considère comme juge et comme législateur; je tiens l'une de ces qualités du choix du peuple; vous m'avez donné l'autre. Comme juge, je dois appliquer la loi; comme législateur, comme représentant du peuple souverain, j'ai à examiner si la peine prononcée par la loi ne pourrait pas être commuée en une détention perpétuelle. Lorsque j'ai voté pour l'appel au peuple, je me suis dit qu'il y aurait des opinions contraires sur les questions; que ces opinions pourraient exaspérer les haines et faire

naître des troubles. J'ai cru que le moyen d'en prévenir les malheureux effets, était d'avoir recours au souverain; il a été écarté. Dès lors, convaincu que je suis qu'il n'est plus possible d'avoir l'expression réelle de la volonté générale, qui seule, à mon avis, pouvait anéantir les partis et prévenir des troubles, je ne puis plus admettre de modification, dès que je n'ai pas la certitude qu'elle les préviendrait. Je vote donc pour l'application de la peine contre les conspirateurs. Mais afin de prouver à l'Europe et à l'univers que nous ne sommes pas les instruments factices d'une faction, et que nous ne faisons point d'acception contre les scélérats, je demande qu'après le jugement de Louis vous occupiez des mesures à prendre à l'égard de sa famille, et que vous ordonniez au ministre de la Justice de faire poursuivre devant les tribunaux les assassins du 2 septembre. » Après l'exécution du roi, Gensonné proposa que la commune de Paris répondit de la sûreté des membres de la famille royale. Président de la Convention, le 7 mars 1793, Gensonné se trouva porté au fauteuil à l'époque où la lutte entre la Montagne et la Gironde éclatait le plus violemment. Il s'y jeta tout entier avec une telle ardeur, que les révolutionnaires virent en lui un de leurs ennemis les plus dangereux. L'irritation des Jacobins contre lui se manifesta en plusieurs circonstances : par la dénonciation des tentatives de rapprochement entre Louis XVI et la Gironde, tentatives auxquelles il avait été mêlé; par des allusions à la correspondance intime de Gensonné avec Dumouriez. L'ancien aide-de-camp de ce général, Miaczinski, ayant été condamné à mort le 17 avril 1793, par le tribunal révolutionnaire, les débats du procès établirent encore la réalité des liaisons de Dumouriez et du député de la Gironde; la conduite de Gensonné fut alors déferée à l'examen d'une commission; les événements du 31 mai et le décret du 2 juin vinrent lâter sa perte. La Montagne victorieuse le mit d'abord, ainsi que 23 de ses collègues et les ministres Clavière et Lebrun, en simple surveillance chez lui : il était condamné à y rester « sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale et de la loyauté des citoyens de Paris ». Mais, le 3 octobre, Gensonné fut compris dans le rapport accumulateur d'Amar, et, le 24, il parut devant le tribunal révolutionnaire avec Vergniaud, Brissot et 18 autres conventionnels du même parti. Les débats durèrent sept jours; les relations de Gensonné avec Dumouriez, son attitude et ses votes à la Convention furent les principaux griefs invoqués contre lui. Condamné à mort, il monta sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

GEN (ALPHONSE-ANTOINE-JOSEPH), représentant en 1848, en 1871, député de 1876 à 1883, membre du Sénat, né à Roquemaure (Gard) le 27 octobre 1813, fit ses études à Nîmes, commença son droit à Paris, le termina à Aix, se fit inscrire au barreau de Nîmes, puis à celui d'Avignon, et, chef du parti démocratique en Vaucluse, devint, à la révolution de février 1848, président du comité central républicain de ce département, maire d'Avignon, puis commissaire du gouvernement provisoire à la même résidence. Le 4 juin 1848, il fut élu, en remplacement de M. Ferdiguier qui avait opté pour la Seine, représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, par 16,259 voix sur 28,964 votants et 79,604 inscrits, contre 9,415 voix à M. Auguste d'Olivier et 2,072 à M. Victor Courtet. Cette

élection ayant été annulée par l'Assemblée, les électeurs de Vaucluse, convoqués à nouveau le 17 septembre 1848, confirmèrent son mandat à M. Gent par 12,073 voix sur 26,994 votants et 77,673 inscrits, contre 9,322 voix à M. Raoussset-Boulbon et 4,576 à M. Monier. La lutte électorale valut deux duels au nouvel élu : l'un avec M. Raoussset-Boulbon, rédacteur en chef du journal légitimiste *la Liberté* d'Avignon, l'autre avec M. Léo de Laborde, qui lui cassa le bras d'un coup de pistolet. M. Gent ne put venir siéger à l'Assemblée qu'au mois de décembre 1848 ; il prit place à l'extrême-gauche, et vota avec ce groupe *contre* la proposition Râteau, *pour* la diminution de l'impôt du sel, *contre* la suppression des clubs, etc. ; il ne fut pas réélu à la Législative. Il sauva la vie, le 13 juin 1849, à M. Lacrosse, ministre des travaux publics, pris ce jour-là dans l'émeute du boulevard des Capucines ; puis il se rendit à Lyon pour défendre quelques accusés de l'insurrection de juin, et organisa (1849) une vaste association politique dite du « Sud-Est », dont les délégués se réunirent à Mâcon en septembre 1850. Il passa de là en Suisse pour faire entrer dans cette association les émigrés républicains, et, de retour à Lyon le 28 octobre, fut arrêté le lendemain sous prévention de complot contre la sûreté de l'Etat. Après dix mois de prison préventive, un conseil de guerre le condamna à la déportation simple (28 août 1851) ; il fut embarqué pour Noukahiva le 21 décembre ; là, on l'enferma dans un fort, où il resta jusqu'en novembre 1854, date à laquelle Noukahiva fut déclassée comme lieu de déportation ; sa peine fut commuée en 20 ans de bannissement. Il gagna le Chili, s'établit avocat à Valparaiso, vint en Italie en 1861, se fixa à Madrid en 1863 comme correspondant du *Siècle* et du *Temps*, et, aux élections législatives du 24 mai 1869, se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Vaucluse ; il échoua avec 16,506 voix contre 17,542 à l'élu, candidat officiel, M. Millet. Le 22 novembre suivant, il échoua encore dans la 8^e circonscription de la Seine, avec 5,230 voix, contre 19,832 à M. Emmanuel Arago. Au 4 septembre 1870 il refusa les fonctions de commissaire du gouvernement de la Défense nationale en Vaucluse, accepta une mission en Algérie, e', en novembre, fut appelé par Gambetta, son ami, à la préfecture de Marseille, alors en plein désarroi. Après une proclamation conciliante, il entra à la préfecture, en chassa les communalistes qui l'occupaient, et reçut de l'un d'eux un coup de pistolet, qui ne le blessa que légèrement au bas ventre. L'ordre rétabli, il donna sa démission à l'armistice, et, le 8 février 1871, fut élu représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 5, par 32,711 voix sur 63,738 votants et 85,059 inscrits. Cette élection fut invalidée en bloc, une enquête fut ordonnée ; M. Gent se retira alors avec ses collègues, et, aux nouvelles élections du 2 juillet 1871, fut réélu, le 4^e sur 5, par 33,119 voix sur 60,637 votants et 80,441 inscrits. Il s'assit à l'extrême-gauche, s'inscrivit à l'Union républicaine dont il fut vice-président et président, prit rarement la parole et vota : *contre* la paix, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers au 24 mai 1873, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat,

pour les lois constitutionnelles. Candidat dans le département de Vaucluse aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua avec 97 voix sur 209 votants ; mais il fut plus heureux aux élections législatives du 20 février suivant, et fut élu député de l'arrondissement d'Orange, par 9,435 voix sur 18,133 votants et 22,674 inscrits contre 5,993 voix, à M. de Biliotti, et 2,623 à M. Nogent-Saint-Laurens. Il reprit sa place à l'Union républicaine, vota *contre* les jurys mixtes pour les examens de facultés, *contre* « les menées ultramontaines », *pour* la protestation des gauches (18 mai 1877), et fut des 363 députés qui se prononcèrent contre le ministère de Broglie-Fourton. Aux élections du 14 octobre 1877 qui suivirent la dissolution de la Chambre, M. Gent échoua, à Orange, avec 8,582 voix contre 10,484 à l'élu, candidat officiel et légitimiste, M. de Biliotti. Mais la majorité de la Chambre nouvelle invalida cette élection, et, au scrutin du 7 avril 1878, M. Gent fut réélu par 10,325 voix sur 18,530 votants et 22,946 inscrits, contre 8,093 voix à M. de Biliotti. M. Gent donna sa démission de député pour accepter, le 21 octobre 1879, le poste de gouverneur de la Martinique. Mais la presse bonapartiste reproduisit alors contre lui des imputations graves relatives à sa vie privée, déjà publiées en 1848, et déferées à cette époque à un jury d'honneur, qui s'était prononcé en sa faveur. Le ministère crut devoir cependant revenir, le 25 novembre, sur cette nomination. M. Gent se représenta alors devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 21 décembre suivant, par 6,175 voix sur 11,139 votants et 22,607 inscrits, contre 4,121 voix à M. Alphonse Humbert et 321 à M. de Biliotti. M. Gent s'associa à la politique coloniale et scolaire du gouvernement, et fut réélu, aux élections générales du 21 août 1881, par 6,822 voix sur 13,569 votants et 22,328 inscrits, contre 5,366 voix à M. Eugène Raspail et 949 à M. de Biliotti. Il entra au Sénat, quelques mois après, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, élu par le département de Vaucluse avec 170 voix sur 200 votants. Il a pris place à l'extrême-gauche de la Chambre haute, a voté l'expulsion des princes, et s'est prononcé en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger le général Boulanger.

GENTIL (MICHEL), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret) le 27 février 1759, date de mort inconnue, fils de Lazare Gentil et de Marie-Anne Heudin, était homme de loi avant la Révolution ; il était devenu procureur-syndic à Orléans, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1791, député du Loiret à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 237 voix (329 votants). Il vota le plus souvent avec la majorité. Réélu, le 4 septembre 1792, député du Loiret à la Convention, le 1^{er} sur 10, avec 223 voix (356 votants), il siégea parmi les modérés, et, lors du jugement de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Sur les deux questions qui ont déjà été soumises à la délibération, je n'ai voté que comme législateur. Un roi détrôné peut être banni sans exciter d'autres sentiments que ceux de l'indignation et du mépris, au lieu que, condamné à mort, il peut exciter la pitié. L'histoire d'Angleterre, en me présentant un cas très pareil à celui-ci, m'a porté à faire de terribles réflexions. Je ne

veux pas que mon opinion contribue à donner à la France un Cromwell ou le retour imprévu de Charles II. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix générale et l'affermissement de la liberté.» Gentil se fit d'ailleurs peu remarquer à la Convention. Passé, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, il y siégea également sans éclat jusqu'en l'an VII.

GENTIL (FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Saint-Didier-en-Chablais (Haute-Savoie) le 26 mai 1755, fils d'un avocat consultant de Saint-Didier, s'établit avocat à Carouge. « Avant la Révolution, a-t-il dit lui-même dans un compte rendu à la Convention, ma fortune se réduisait à une femme, deux enfants, quelques vieux bouquins et un petit mobilier. J'exerçais le malheureux métier d'avocat consultant, parce que l'existence de ma famille en dépendait, et parce que c'était celui qui, à la charrue près, m'assurait plus d'indépendance. » Nommé deux fois maire par ses concitoyens, il fut élu, le 22 février 1793, membre de la Convention par le département du Mont-Blanc, le 1^{er} sur 8, avec 337 voix sur 591 votants. Il siégea à la Montagne, ne manqua pas une séance de la Convention, des Cordeliers ni des Jacobins, et fut envoyé en mission (22 juin 1793) à l'armée de la Moselle; après avoir inspecté les places fortes de la frontière, il demanda son rappel (21 juillet). Lorsque Saint-Just voulut (27 ventôse an II) justifier l'arrestation d'Hérault et de Simond (député du Mont-Blanc), Gentil essaya de défendre ce dernier, mais, peu orateur, il parcourut les bancs de la Convention, en montrant les pistolets qu'il avait dans ses poches, et en disant: « Laisserons-nous égorger les meilleurs patriotes en les livrant aux fureurs de Robespierre? » L'arrestation n'en fut pas moins maintenue, et, après l'exécution de Simond, Gentil fut expulsé des Jacobins, le 26 germinal suivant, « comme ami du conspirateur Simond, et pour avoir fait, lors de l'arrestation de ce dernier, des motions contre le comité de salut public. » A la Convention, Gentil fit partie du comité des finances, et, comme il le dit encore lui-même, il vécut « isolé, du salaire que la Nation m'accorde, et avec une frugalité que me recommande l'existence d'une famille qui, dès la Révolution, s'est accrue d'un individu, et qui n'a pour ressource que mon salaire ». Non réélu au Conseil des Anciens ni à celui des Cinq-Cents, il revint dans son pays natal, fut nommé, sous l'Empire, juge de paix à Douvains, quoique toujours républicain, puis fut révoqué en 1814, à la première Restauration, et rentra dans l'obscurité. M. Gentil est le bisaïeul de M. César Duval, actuellement député de la Haute-Savoie. On a de lui: *Compte rendu de mes recettes et de mes dépenses pendant ma mission à l'armée de la Moselle, et de ma vie et de ma fortune avant et depuis la Révolution* (pluviôse an III).

GENTON (CLAUDE-VICTOR-LOUIS-STANISLAS), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Lyon (Rhône) le 14 février 1827, mort à Lyon le 21 avril 1890, fils d'un avocat de Lyon, qui fut bâtonnier de l'ordre et praticien distingué, suivit la même carrière, et, ses études de droit terminées, s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Après y avoir plaidé avec succès, il brigua les suffrages des électeurs de la 2^e circonscription du Gard, où il possédait des propriétés, et, aux élections de mai 1869, fut élu, au second tour, comme candidat officiel, député

au Corps législatif, par 11,193 voix (21,125 votants, 30,651 inscrits), contre 8,217 voix à M. de Crussol et 1,619 à M. Brun. Il appartint à cette fraction de la majorité qui se montra favorable au retour vers le régime parlementaire; fut rapporteur de la loi sur la presse, rapporteur de l'élection Péreire (*V. ce nom*) qui fut validée sur ses conclusions, signa l'interpellation des 116, soutint l'Empire libéral, et vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le ramena au barreau de Lyon.

GENTY (LOUIS), député en 1791, né à Ermenonville (Oise) le 5 octobre 1743, mort à Orléans (Loiret) le 22 septembre 1817, était professeur du collège royal d'Orléans avant la Révolution. Il devint procureur-syndic du district d'Orléans, et fut élu, le 4 septembre 1791, député du Loiret à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 234 voix et 279 inscrits. Le 1^{er} janvier 1792, il prit la parole pour demander l'ajournement du décret d'accusation contre les princes, et, le 16 janvier, il proposa et fit adopter l'impression de l'adresse des commissaires de Saint-Domingue; le 19 mars, il combattit l'amnistie des crimes d'Avignon, et lorsqu'on apprit, le 13 avril, que les prisonniers s'étaient évadés, il demanda sans succès que le ministre de l'intérieur fût tenu de rendre compte des mesures prises à cet égard. A cette même séance, il fut rappelé à l'ordre pour avoir interrompu Guadet; le 20 avril, il vota contre le décret sur la guerre, et, le 13 juillet 1792, il accusa le maire de Paris d'être en partie la cause des événements du 20 juin; le 18 germinal an IV, il fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole centrale du Loiret, et, peu après, correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

GENTY DE BUSSY (PIERRE), député de 1844 à 1848, né à Choisy-le-Roi (Seine) le 28 septembre 1793, mort à Paris le 11 février 1867, entra, en 1820, comme élève, dans le corps réorganisé des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. Secrétaire du gouverneur des Invalides, puis sous-intendant militaire adjoint aux Invalides (1828), il fit la guerre d'Espagne, fut envoyé en mission en Grèce (1828), et appelé (1829) au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Après la révolution de juillet, il fut nommé sous-intendant (31 décembre 1830), décoré en 1831, intendant civil à Alger (1832), conseiller d'Etat en service extraordinaire (27 décembre 1835), intendant (1839), et chef de division au ministère de la guerre. Il avait déjà été appelé, à plusieurs reprises, à soutenir devant les Chambres divers projets de loi, en qualité de commissaire du gouvernement, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1844, député du 4^e collège du Morbihan, par 163 voix (304 votants), contre 139 à M. de Fournas, légitimiste, en remplacement de M. de la Bourdonnaye, décédé. Il prit rang parmi les conservateurs, vota pour l'indemnité Pritchard, et obtint sa réélection, le 1^{er} août 1846, dans la même circonscription, avec 221 voix (427 votants, 460 inscrits), contre 200 à M. de Fournas. M. Genty de Bussy soutint constamment la politique extérieure et intérieure de Guizot et repoussa les projets de réforme électorale. La révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1845, il fut admis dans la section de réserve de l'intendance militaire. On a de lui: *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger* (1835), ouvrage couronné par l'Académie des sciences.

GÉNUYT (GEORGES DE), député de 1820 à 1824, né à Langres (Haute-Marne) le 1^{er} mars 1757, mort à Langres le 20 février 1841, fut, sous l'ancien régime, conseiller au parlement de Langres. Juge de paix et conseiller général de la Haute-Marne sous la Restauration, M. de Génuyt fut élu, le 13 novembre 1820, par 69 voix (134 votants, 151 inscrits), député de ce département, au grand collège. Il siégea au centre, et fit partie de la majorité jusqu'à la fin de la législature. « M. de Génuyt, écrivait un biographe parlementaire, ne ressemble ni à un seigneur féodal qui, du haut de son donjon, ordonne à ses vassaux de travailler pour lui, ni à un bon bourgeois qui permet à un vilain de vivre en se donnant la peine de cultiver ses terres; mais c'est un bon fermier qui laboure quelquefois lui-même, et qui ne se trouve pas humilié de causer avec son berger pour connaître l'état de ses troupeaux. »

GEOFFROY (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE), député en 1789, né à la Clayette (Saône-et-Loire) le 4 octobre 1750, mort à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) le 27 juillet 1814, fils de « maître Claude Geoffroy, avocat au parlement et notaire royal, procureur du roi en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, et de demoiselle Charlotte Louvrier », était avocat à Lyon, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Charolles. Le 15 janvier 1791, il fut chargé par le comité des domaines de faire un rapport sur la donation et l'échange du Clermontois. La discussion, continuée à la séance du 10 mars, ne se termina que le 14 juillet suivant par l'adoption du projet élaboré par le comité. Après la session, il se retira à Dravers (commune de Champvent), fut nommé président de l'administration municipale de la Guiche (au III), devint suspect, disparut en l'an IV, et, rentré l'année suivante, fut, le 12 vendémiaire an V, sur la proposition de Desjardins, rayé de la liste des émigrés. Conseiller général pour le canton de la Clayette (1800-1807), il fut nommé sous-préfet de Charolles, le 9 germinal an VIII, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

GEOFFROY (MARIE-JOSEPH), membre de la Convention, né à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 23 janvier 1754, mort à Fontainebleau le 26 décembre 1826, fils d'un menuisier, prit d'abord le métier paternel, y joignit le commerce des meubles, et fut chargé en 1787 de meubler l'ancien hôtel de Savoie à Fontainebleau. Partisan modéré de la Révolution, et officier municipal à Fontainebleau, il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Seine-et-Marne, le 6^e sur 11, avec 232 voix (327 votants). Il y resta dans l'obscurité, et ne prit la parole que pour motiver ainsi son vote dans le procès de Louis XVI : « Intimement convaincu, dit-il, des crimes de Louis, je n'hésite pas, comme juge, à voter la peine de mort. Mais, comme législateur, je prononce, pour mesure de sûreté générale, la réclusion. » Cette déclaration l'exposa aux attaques de la Société populaire de Fontainebleau, qui le dénonça à la Convention. Après la session, Geoffroy devint un des quatre messagers d'Etat au Conseil des Anciens. Il continua de remplir ces fonctions, après le coup d'Etat de brumaire, auprès du Tribunal. Puis il fut nommé directeur des contributions directes, et revint terminer ses jours à Fontainebleau.

GEOFFROY (COMÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an

VIII à 1815, député de 1815 à 1816, né à la Clayette (Saône-et-Loire) le 4 juin 1756, mort à la Clayette le 23 décembre 1833, frère de Jean-Baptiste-Claude Geoffroy (V. plus haut), fit son droit, se fit recevoir avocat, devint membre de l'administration municipale de Dyo (1790-1792) et conseiller général du département (mêmes dates), et fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de Saône-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, par 232 voix (392 votants). Ses opinions et ses relations de famille l'avaient fait inscrire sur la liste des émigrés; il obtint sa radiation, et prit la parole pour demander un rapport sur des voies de fait commises dans l'assemblée primaire du centre à Mâcon. Il sortit du Conseil des Cinq-Cents en l'an VII, mais il fit partie, après le coup d'Etat de brumaire, du Corps législatif, où le Sénat conservateur l'appela (4 nivôse an VIII) à représenter le département de Saône-et-Loire, et lui renouvela ce mandat le 10 août 1810. Geoffroy se rallia à la déchéance de Napoléon, et compta parmi les partisans les plus zélés du rétablissement de la royauté. A la Chambre « introuvable », où il fut réélu député de Saône-et-Loire, le 22 août 1815, par 128 voix (160 votants, 266 inscrits), il fit partie de la majorité. Il se représenta aux élections du 4 octobre 1816, mais il échoua avec 88 voix sur 182 votants. Nommé juge de paix à la Clayette (1818), il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, et reentra au conseil général du département en 1819. Chevalier de la Légion d'honneur.

GEOFFROY. — Voy. ANTRECHAUX (BAROND).

GEOFFROY DE VILLENEUVE (ERNEST-LOUIS), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris le 20 octobre 1803, mort à Paris le 30 mai 1865, propriétaire à Chéry (Aisne), et conseiller général du département pour le canton de Fère-en-Tardenois, fut élu, comme candidat officiel du gouvernement, le 29 février 1852, député de la 4^e circonscription de l'Aisne, par 20,066 voix (23,385 votants, 39,386 inscrits), contre 4,004 voix à M. de Tillancourt et 2,760 à M. de Lostanges. Il prit part au rétablissement de l'Empire. « M. Geoffroy de Villeneuve, lit-on dans un recueil de biographies parlementaires de 1852, est un homme nouveau; mais il a adopté les idées de l'empire aussi chaudement qu'un ancien. Il s'est décidé à accepter le mandat de député, qui, aujourd'hui, n'offre que des douceurs aux cœurs bien nés. Le Palais-Bourbon n'est-il pas devenu le temple de la paix? » M. Geoffroy de Villeneuve vota avec la majorité dynastique et obtint sa réélection avec l'appui du gouvernement dans la même circonscription : le 22 juin 1857, par 20,937 voix (24,387 votants, 36,794 inscrits), contre 2,750 voix à M. Sorel et 329 à M. de Tillancourt; puis le 1^{er} juin 1863, par 25,328 voix (30,518 votants, 37,603 inscrits), contre 4,967 voix à M. Lherbette. Il mourut pendant la législature (1865) et fut remplacé au Corps législatif par M. de Tillancourt. Officier de la Légion d'honneur (13 août 1861).

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (ETIENNE, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 15 avril 1772, mort à Paris le 19 juin 1844, était fils de Jean-Jacques Geoffroy, procureur du roi, puis magistrat à Etampes, et de Marie-Anne Brizard. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, obtint une bourse au collège de Navarre, et devint, en 1788, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes.

Mais, ses goûts le portant vers les sciences naturelles, son père l'autorisa à suivre, à Paris, les cours du Jardin du roi, à la condition qu'il ferait en même temps son droit. En 1790, en effet, il fut reçu bachelier en droit, mais ne poussa pas plus loin ces études, car il s'éprenait chaque jour davantage des sciences auxquelles l'initiaient Haüy et Daubenton. Ses maîtres du collège Lemoine ayant été arrêtés comme prêtres, le 13 août 1792, il s'employa à les délivrer, obtint le lendemain même l'élargissement de l'illustre minéralogiste Haüy, et parvint à faire échapper de prison, dans la nuit du 2 septembre suivant, quelques autres prêtres de ce collège. Mais à la suite de ces émotions, étant retourné à Etampes, il y tomba dangereusement malade. Des lettres de son vénérable maître Haüy vinrent le consoler. Il revint à Paris en novembre 1792, et, en mars 1793, fut nommé sous-démonstrateur au Muséum, à la place de Lacépède. Lors de la réorganisation de cet établissement par Lakanal, au mois de juin suivant, il y obtint une chaire de zoologie, Lamarck occupait l'autre, et enseigna l'histoire des mammifères et des oiseaux. Dans le but d'accroître les collections dont il avait la garde, il se mit en relation avec les naturalistes de l'Europe, fit des échanges et des acquisitions, et détermina avec soin les classifications. Le 1^{er} décembre 1794, il lut à la Société d'Histoire naturelle un mémoire dont le préambule, resté manuscrit, était consacré à l'examen du système de Bouvet, dont Geoffroy-Saint-Hilaire devait se rapprocher plus tard sur bien des points. Grâce à l'un de ses anciens maîtres, Tessier, réfugié en Normandie, il fit la connaissance de Georges Cuvier, son émule et son adversaire, avec lequel il publia, en 1795, un mémoire intitulé *Sur la classification des mammifères*, où Cuvier exposait déjà l'idée de la « subordination des caractères », loi qui devait transformer l'anatomie comparée. En 1796, il émit à son tour, dans son *Histoire des Makis ou singes de Madagascar*, l'idée de l'« unité de composition » dont le développement et la vérification devaient être l'occasion d'un débat resté célèbre entre lui et Cuvier. Au mois de germinal an VI, Geoffroy-Saint-Hilaire fut nommé zoologiste de l'armée d'Égypte, par arrêté du général Caffarelli. La même situation avait été offerte par Berthollet à Cuvier, qui la refusa. Geoffroy explora d'abord le Delta, fut l'un des sept membres destinés à organiser l'Institut d'Égypte, visita les bords de la mer Rouge et la Haute-Égypte, et, en 1799, alla jusqu'aux cataractes du Nil. Durant le siège d'Alexandrie, en avril 1801, il fit des recherches sur les poissons électriques. Lorsque la ville se rendit, il refusa de livrer ses collections aux Anglais et menaça de tout brûler; le général Hutchinson consentit alors à lui laisser emporter le fruit de tant de recherches. A partir de 1802, réinstallé au Muséum, il commença la publication des différentes monographies zoologiques afférentes à l'Égypte, et trouva l'occasion d'y préciser son système de l'unité de composition dans le règne animal. Nommé membre de la Légion d'honneur le 26 frimaire an XII, il entra à l'Académie des sciences, le 14 septembre 1807, et, quelques mois plus tard, fut envoyé en mission en Portugal, où il rencontra des difficultés et fut même retenu quelques jours prisonnier à Mérida. Il parvint cependant à rapporter en France un grand nombre d'échantillons de provenance brésilienne. Créé chevalier de l'Empire le 26 octobre 1806, il fut nommé, le 20 juillet 1809, professeur de zoologie à la

faculté des sciences. Son cours eut un grand retentissement. Mais, en 1812, une grave maladie, puis l'invasion, en 1814, l'interrompirent. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement d'Etampes, avec 18 voix sur 31 votants et 56 inscrits, mais ne joua aucun rôle marquant dans cette courte législature. Il publia en 1818 le premier volume de sa *Philosophie anatomique* et, en 1822, le second, qui s'occupait uniquement de tératologie. Le principe de l'unité de composition que Geoffroy-Saint-Hilaire y développait, et dont il trouvait une nouvelle confirmation dans le résultat de ses travaux d'embryologie, avait bien été admis par Cuvier tant qu'il ne paraissait s'agir que des seuls animaux vertébrés. Mais lorsque Geoffroy voulut étendre ce principe aux articulés et aux mollusques, Cuvier, qui avait créé les quatre types du règne animal, protesta vivement devant l'Académie des sciences. Si alors Geoffroy parut vaincu par les arguments et la grande autorité scientifique de son adversaire, il semble aujourd'hui que ses idées, comme celles d'un autre de ses contemporains méconnu, Lamarck, ont victorieusement pris leur revanche. Ce sont les idées contenues dans la *Philosophie zoologique* et dans la *Philosophie anatomique* qui ont préparé la voie à Darwin et à Haeckel. Le vieux Goethe s'intéressa, du fond de sa solitude, à ce débat, et consacra un article sympathique aux théories de Geoffroy-Saint-Hilaire. Cette mémorable bataille scientifique, si bien racontée par Flourens, ne prit fin qu'à la mort de Cuvier. Nommé en 1838 officier de la Légion d'honneur, Geoffroy devint aveugle en 1840 et bientôt paralytique. Il s'éteignit peu de temps après, avec la sérénité d'un sage, et, comme dit Quinct, « s'approcha en souriant de la vérité sans voile et descendit sans crainte dans l'éternelle science. »

GEORGE (EUSTACHE-EMILE), représentant en 1871, et membre du Sénat, né à Ville-sur-Illon (Vosges) le 3 octobre 1830, avocat à Epinal, se signala, sous l'empire, par ses opinions républicaines. Il fut nommé, au 4 septembre 1870, préfet des Vosges. Son attitude patriotique pendant l'occupation allemande lui valut, le 3 février 1871, les suffrages de ses compatriotes, qui l'élurent représentant à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 8, avec 21,444 voix sur 58,175 votants et 119,746 inscrits. Il vota contre la paix et donna sa démission le 11 mars, comme député d'un département en partie cédé à l'Allemagne, mais il la retira devant les observations du président. Le 8 octobre suivant, il fut élu conseiller général d'Epinal. M. George appartient à la gauche républicaine, et fut un des fidèles de Thiers, à la démission duquel, le 24 mai 1873, il tenta de s'opposer par le dépôt d'une proposition ainsi conçue : « les soussignés proposent que l'Assemblée n'accepte pas la démission de M. Thiers. » Elle fut rejetée par 362 voix contre 331. M. George vota contre l'abrogation des lois d'exil, pour l'amendement Barthe, contre la démission de Thiers, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre le maintien de l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour les amendements Wallon et Duprat, pour les lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876 il fut élu sénateur des Vosges, avec 304 voix sur 605 votants, et réélu au renouvellement triennal du 8 janvier 1885, par le même département, avec 395 voix sur 605 votants. M. George a continué de soutenir les ministères

tères républicains, dans les questions scolaires, religieuses et coloniales. Il a voté (juin 1836) pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé dans la dernière session pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

GÉORGES (ROBERT-FRANÇOIS), député en 1783, né à Beaugée (Meuse) le 4 mai 1741, mort à Varennes-en-Argonne (Meuse) le 25 février 1804, était conseiller du roi à Varennes quand survint la Révolution. Le 12 décembre 1789, il fut élu député suppléant du tiers pour le bailliage de Verdun et Clermont, et fut admis à siéger, le 14 janvier 1790, en remplacement de M. Dupré de Ballay, démissionnaire. Maire de Varennes au moment de la fuite du roi, ce fut lui qui, le 24 juin 1791, demanda, comme député du Clermontois, qu'il fut fait mention au procès-verbal de l'Assemblée du civisme dont avait fait preuve le district de Clermont, et qui, à la séance du surlendemain, 26 juin, présenta à la Constituante les gardes nationaux de Varennes dont son fils était le commandant. Lors de l'invasion prussienne, il fut jeté dans les cachots de Verdun, mais il fut échangé, à la fin de septembre 1792, contre le secrétaire du roi de Prusse qui avait été fait prisonnier.

GEORGETTE-DUBUISSON. — Voy. Douzon (COMTE DE).

GÉRARD (JACQUES-NICOLAS), député en 1789, né à Vic-sur-Seille (Meurthe) le 25 novembre 1739, mort à une date inconnue, était avocat à Vic. Élu, le 7 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Toul et Vic, il fut nommé adjoint du « doyen des communes », et marqua peu dans l'Assemblée constituante, où il vota avec la majorité réformatrice.

GÉRARD (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1737, mort à une date inconnue, s'établit à Saint-Domingue, y devint propriétaire, et fut, le 2 avril 1789, élu député de cette colonie aux États-Généraux. Il prit la parole pour contester la validité des pouvoirs des députés nommés par l'assemblée provinciale du nord de cette colonie, et, après l'adoption du décret sur les hommes de couleur, écrivit, de concert avec plusieurs de ses collègues des colonies, qu'il s'absentierait désormais d'assister aux séances.

GÉRARD (MICHEL), député en 1789, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine) le 2 juillet 1737, mort à Montgermont (Ille-et-Vilaine) le 6 décembre 1815, d'une famille de cultivateurs et d'ouvriers aisés de la paroisse Saint-Martin des Vignes au faubourg de Rennes, était « fils d'honorable homme Michel Gérard et de dame Marie Noblet ». Lui-même était cultivateur à Tuel-en-Montgermont et très populaire dans la contrée, quand il fut élu (17 avril 1789) par la sénéchaussée de Rennes député du tiers aux États-Généraux. Il se rendit à Versailles, siégea dans l'Assemblée en habit de laboureur et fut, sous le nom de *Père Gérard*, un des types légendaires de la Constituante, bien qu'en somme son influence personnelle ait été faible et qu'il n'ait pris que peu de part aux délibérations. Mais son costume eut un vif succès, et les Jacobins, dont il faisait partie, prirent de

lui la veste et les cheveux plats. Dans le défilé général de la députation rendant visite au roi Michel Gérard attira l'attention de Louis XVI, qui lui dit : « Bonjour, mon bonhomme. » — « A partir de ce jour, écrit M. R. Kerviler, il fut de bonne prise pour la chronique et pour les chroniqueurs. » Collet d'Herbois lui emprunta son nom pour publier, en 1792, le célèbre *Almanach du Père Gérard*, qui eut dans l'année plusieurs éditions et dont le titre a été repris de nos jours par un journal destiné aux campagnes. Des pamphlets royalistes furent aussi publiés sous son nom, comme si des deux côtés on eût voulu s'approprier sa personne. Gérard suivit généralement dans ses votes les inspirations de Lechapelier. Il aborda parfois la tribune : le 11 décembre 1789, pour demander la suppression des droits de détail sur les vins et eaux-de-vie, et non de *bétail*, comme l'ont imprimé les Tables du *Moniteur*; le 1^{er} mars 1790, pour réclamer l'abolition des droits des banaalités; le 22 juin, pour proposer la suspension de l'indemnité des députés absents, etc. Il proposa aussi une augmentation du traitement des curés de campagne; enfin, lors de la révision de la Constitution, il vota pour que nul ne fût électeur qu'à la condition de payer une imposition équivalente à quarante journées de travail. Les opinions du père Gérard étaient avidement recueillies par la chronique, et le théâtre même s'empara de son personnage. *Le Retour du père Gérard à sa ferme*, comédie en un acte et en prose, fut représenté à Paris sur le théâtre de Molière, le 31 octobre 1791. Après la session, Michel Gérard ne joua plus aucun rôle politique. Il se retira à Montgermont, où il mourut en 1815.

GÉRARD (ETIENNE-MAURICE, COMTE), pair des Cent-Jours, député de 1822 à 1824, et de 1827 à 1834, pair de France, sénateur du second empire, né à Damvillers (Meuse) le 4 avril 1773, mort à Paris le 17 avril 1852, « fils du sieur Jean Gérard et de demoiselle Saint-Remy », s'engagea en 1791, et reçut le baptême du feu en 1792, dans les défilés de l'Argonne. Lieutenant après Nerwinde, il marcha sous les ordres de Bernadotte à l'armée de Sambre-et-Meuse, assista à la bataille de Fleurus, passa la Roër à la nage sous le feu de l'ennemi, et se signala à l'affaire de Teissing. Emmené à Vienne par Bernadotte, à l'état-major duquel il était attaché, ce fut lui qui porta à l'empereur d'Autriche la lettre qui sauva la vie de notre ambassadeur. Gérard ne quitta le général Bernadotte que lorsque ce dernier fut nommé ministre de la guerre; mais, le 25 messidor an VII, il fut nommé définitivement aide-camp titulaire de Bernadotte, et l'accompagna en Vendée et en Touraine. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, adjudant-commandant le 2 fructidor an XIII, Gérard assista à Austerlitz où il fut blessé. Grand-officier de la Légion d'honneur le 27 janvier 1806, il se distingua à la bataille de Hall, et fut nommé général de brigade le 13 novembre, à Berlin. Il se battit à Eylau et, le 23 août 1807, devint chef d'état-major de l'armée réunie à Hambourg sous les ordres de Bernadotte. Il se signala à la campagne de 1809, notamment à Dürfort, à Euzersdorf, à Rarschdorf, et, le 15 août, reçut le titre de baron de l'empire. Après avoir en partie partagé la disgrâce qui frappa son chef Bernadotte, il fut envoyé en Espagne et figura avec honneur, en mai 1811, au combat de Puente-de-Onoro. Il fit la campagne de Russie, succéda au général Gudin dans le commandement de sa division, le 23 sep-

tembre 1812, conduisit héroïquement les débris de ses troupes de Platow à Neustadt et à Francfort-sur-l'Oder, et parvint à faire heureusement, par d'habiles manœuvres, sa retraite sur l'Elbe. Il assista à Lutzen et à Bautzen, puis à Leipzig, où il fut grièvement blessé. Sa conduite en toutes ces affaires fut si honorable que Napoléon lui dit un jour : « Si j'avais bon nombre de gens comme vous, je croirais mes pertes réparées et me considérerais comme au-dessus de mes affaires. » Gérard fit toute la campagne de France, il se battit à Brienne, à la Rothière, à Saint-Dizier. Grand-croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), il reçut de Bernadotte, devenu roi de Suède, et qu'il n'avait pas voulu suivre, le grand cordon et la plaque de l'ordre de l'Épée de Suède (30 avril 1814). Il avait adhéré à la déchéance de l'empereur, ce qui lui valut, le 1^{er} juin 1814, la croix de Saint-Louis, et, le 29 juillet, le grand cordon de la Légion d'honneur. De Strasbourg, où il était en inspection, il applaudit au retour de l'Empereur, reçut le commandement du 4^e corps, et, le 2 juin 1815, la dignité de pair. En remettant les nouvelles aigles à ses troupes, le général Gérard leur adressa ces éloquentes paroles : « Soldats, voici les nouvelles aigles que l'Empereur confie à votre valeur; celles d'Austerlitz étaient usées par quinze ans de victoires; voici l'instant de donner de nouvelles preuves de votre courage : l'ennemi est devant vous! » Les troupes de Gérard se conduisirent héroïquement à la bataille de Ligny. L'obstination de Grouchy l'empêcha de prendre part à Waterloo, mais il fut blessé à l'affaire de Wavre, contre l'arrière-garde de Blücher. Mis en non-activité au mois de septembre 1815, il passa en Belgique où il épousa, le 21 juillet 1816, M^{lle} Louise de Valence, petite-fille de M^{me} de Genlis et deuxième fille du comte de Valence, et revint à Paris en 1817. Le 28 janvier 1822, il fut élu député du 1^{er} arrondissement de Paris en remplacement de M. Pasquier, nommé pair de France, par 641 voix sur 1,126 votants, contre 476 voix à M. de la Panouze, et réélu par le même arrondissement, le 9 mai suivant, avec 850 voix sur 1,499 votants, contre 620 voix à M. Labbé. Il siégea dans l'opposition libérale, signa la protestation contre l'expulsion de Manuel, et ne fut pas réélu en 1824. Le 17 novembre 1827, le 3^e arrondissement électoral de la Dordogne (Bergerac) le renvoya à la Chambre avec 172 voix sur 309 votants et 394 inscrits, contre 121 voix à M. de Courson. Le même jour il fut aussi élu dans le 3^e arrondissement électoral de l'Oise (Clermont) avec 211 voix sur 335 votants et 381 inscrits, contre 120 voix à M. Boulard. Le général Gérard prit constamment à la Chambre la défense de ses anciens compagnons d'armes, renvoyés sans traitement dans leurs foyers et tombés dans la misère. Réélu, le 23 juin 1830, dans l'arrondissement de Clermont, avec 335 voix sur 407 votants et 451 inscrits, contre 64 voix au baron de Mackau, il fut un des premiers signataires de la protestation contre les Ordonnances du 25. Ses démarches auprès du maréchal Marmont ne purent arrêter l'effusion du sang. Il fit partie de la commission municipale chargée de veiller aux intérêts généraux, en l'absence de tout pouvoir régulier; enfin il accepta, le 11 août, le portefeuille de la Guerre et, le 17, la dignité de maréchal de France. Les électeurs de Clermont, dont il était le député, ayant été convoqués après ces nominations, le réélurent, le 21 octobre 1830, par 345 voix sur 354 votants et 459 inscrits. Il donna sa démission de ministre le 16 novembre de la même année pour raisons de

santé. En janvier 1831, il fut nommé membre du conseil général de l'Oise, et, le 5 juillet 1831, élu député par le collège de Senlis avec 345 voix sur 392 votants et 492 inscrits, contre 25 voix à M. Marquis. Le 4 août de la même année, il fut appelé au commandement de l'armée du Nord et dirigea le siège d'Anvers. Le peuple belge offrit au maréchal une épée d'honneur, en témoignage de reconnaissance. Le 11 février 1833, il fut nommé pair de France et, le 18 juillet 1834, il reprit le portefeuille de la Guerre, avec la présidence du conseil des ministres, en remplacement du maréchal Soult. On lui doit la création des spahis et l'organisation des comités spéciaux d'armes : il quitta le ministère le 19 octobre suivant. Nommé grand chancelier de la Légion d'honneur le 4 février 1836, en remplacement du duc de Trévise, victime de l'attentat de Fieschi, il abandonna ce poste le 11 décembre 1838, pour remplacer le maréchal Lobau à la tête de la garde nationale de la Seine; mais obligé de résigner ce poste actif par suite de l'affaiblissement de sa vue, il retourna, le 21 octobre 1842, à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, d'où il fut congédié par le gouvernement provisoire de février 1848. Le 26 janvier 1852, il fut nommé sénateur du second empire. Il mourut quelque mois après, et fut inhumé aux Invalides. La ville de Damvillers lui a élevé une statue en 1858.

GÉRARD (Victor), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Meylan (Isère) le 25 juillet 1767, mort à une date inconnue, « fils de Michel Gérard-Bardo, serrurier à Meylan, et de Louise Chataing, » fut maire de la commune de Tullins et juge de paix du canton, et remplit encore, sous la Révolution, les fonctions de membre du directoire du département de l'Isère. Président du collège électoral de Tullins en 1803 et en 1808, il fut élu, le 11 mai 1815, représentant suppléant de l'Isère à la Chambre des Cent-Jours. Appelé à siéger presque aussitôt en remplacement d'Odier-Laplaine, sous-inspecteur aux revues, que le service militaire réclamait, Victor Gérard se rendit à Paris. Il ne fit point partie d'autres législatures.

GÉRARD (ALEXANDRE-LÉON-SÉBASTIEN), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Paris le 15 mai 1817, fils du vice-président de la manufacture de Saint-Gobain, fit ses études au lycée Saint-Louis, fut admissible à l'École polytechnique, mais se décida à faire son droit, et fut reçu avocat en 1841. Il étudia ensuite la médecine, s'occupa de peinture, et travailla à la manufacture de Saint-Gobain. Le 23 avril 1848, les électeurs de Loir-et-Cher, où il avait des propriétés, à Montoire, l'éluèrent représentant à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 6, par 28,263 voix (60,934 votants, 66,677 inscrits). Il fit partie du comité de l'industrie, vota avec les conservateurs, sauf contre le rétablissement du cautionnement (9 août), et se prononça ensuite pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rataud, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de Loir-et-Cher à la Législative, le 5^e et dernier, par 23,357 voix (54,330 votants, 71,600 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, fit partie de la majorité, et vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du

suffrage universel, etc. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

GÉRARD (MICHEL-NICOLAS), représentant du peuple en 1848, en 1849 et en 1871, né à Blincourt (Oise) le 30 mars 1808, mort à Paris le 8 juin 1876, était propriétaire-agriculteur. Il devint maire de Blincourt sous Louis-Philippe, conseiller de l'arrondissement de Clermont, et se présenta, le 1^{er} août 1846, comme candidat à la députation dans le 3^e collège de l'Oise (Senlis), où il échoua avec 191 voix contre 347 à M. Lemaire, député sortant, réélu. Républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 66,831 voix. Il prit place à droite, fit partie du comité de l'agriculture, et vota avec les conservateurs : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Il se prononça avec la gauche contre l'institution des deux Chambres (27 septembre 1848). Réélu représentant de l'Oise à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 5^e sur 8, par 39,432 voix (120,920 inscrits), il appuya la plupart des propositions émanées, soit du gouvernement présidentiel, soit de la majorité monarchiste; mais il ne se rallia pas au coup d'Etat de 1851. Sous l'Empire il appartient à l'opposition orléaniste, et fut, le 22 juin 1857, candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Oise : il y obtint, sans être élu, 2,054 voix contre 19,686 au député sortant, candidat officiel, réélu, M. de Planey, et 6,723 à M. de Pontalba. Après une nouvelle tentative infructueuse lors des élections du 8 février 1871, où il obtint 25,368 voix dans l'Oise sur 73,957 votants, M. Gérard entra à l'Assemblée nationale, lors de l'élection partielle du 12 octobre de la même année, élu par 37,720 voix (74,508 votants, 115,943 inscrits), contre 31,715 voix à M. André Rousselle, républicain radical. M. Gérard siégea au centre gauche, suivit Thiers dans son évolution vers la République conservatrice, soutint sa politique, vota contre sa démission au 24 mai, se prononça, sous le ministère de Broglie, contre la loi des maires, contre l'état de siège, contre le septennat, et pour les lois constitutionnelles.

GÉRARD (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), représentant du peuple en 1849, né à Velaine-sur-Haye (Meurthe) le 29 octobre 1791, mort à Nancy (Meurthe) le 29 septembre 1875, fut élève de l'École polytechnique et en sortit officier de génie. Il était en garnison à Nancy et avait le grade de commandant, lorsqu'il fut porté, le 15 mai 1849, sur la liste conservatrice de la Meurthe et élu, le 3^e sur 9, par 44,203 voix (85,051 votants, 122,416 inscrits), représentant de ce département à l'Assemblée législative. Il siégea à droite et vota avec la majorité monarchiste : pour l'expédition de Rome, pour les lois restrictives et répressives sur la presse, le suffrage universel, le droit de réunion, etc. Il ne fit point partie d'autres assemblées. Admis à la retraite, il se retira à Nancy, où il mourut en 1875, à un âge très avancé. Officier de la Légion d'honneur.

GÉRARD (CHARLES-CLAUDE-ALEXANDRE), représentant du peuple en 1850-51, né à Longwy

(Moselle) le 24 janvier 1814, mort à Nancy (Meurthe) le 22 juillet 1877, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Colmar. D'opinions républicaines, il fut porté sur la liste du parti démocratique lors de l'élection partielle qui eut lieu, le 10 mars 1850, dans le département du Bas-Rhin pour remplacer cinq représentants condamnés pour l'affaire du 13 juin. M. Gérard fut élu, le 1^{er} sur 5, par 53,732 voix (97,491 votants, 137,534 inscrits), représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative. Il siégea à gauche, prit part, jusqu'au coup d'Etat, aux votes de la minorité, et protesta contre l'acte du 2 décembre, qui mit fin à sa carrière politique.

GÉRARD (HENRI-ALEXANDRE, BARON), député depuis 1881, né à Orléans (Loiret) le 22 mars 1818, neveu du peintre célèbre François Gérard, fut attaché comme vérificateur à la direction des Musées à Paris, de 1840 à 1849, puis se retira à Barbeville (Calvados), devint maire de cette commune, et conseiller général du canton de Balleroy (1875). Riche propriétaire dans la région, il fut élu député, aux élections générales du 21 août 1881, au second tour de scrutin (4 septembre), dans l'arrondissement de Bayeux, par 7,742 voix sur 14,460 votants et 18,843 inscrits, contre 6,665 voix à M. Trémoulet, candidat républicain. Le baron Gérard prit place à la droite monarchiste, vota contre la politique scolaire et coloniale du gouvernement républicain, et fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Calvados. Élu, le 2^e sur 7, par 52,718 voix sur 89,064 votants et 117,207 inscrits, il reprit sa place à droite, continua son opposition aux ministères au pouvoir, se prononça contre l'expulsion des princes, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution. Le baron Gérard est administrateur de la C^{ie} des chemins de fer de l'Ouest. On a de lui : *Œuvre du baron François Gérard* (1852); *François Gérard, correspondance* (1867).

GÉRARD. — Voy. RAYNEVAL (COMTE DE).

GÉRARD DES RIVIÈRES (JACOB), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Carronges (Orne) le 17 juin 1751, mort à une date inconnue, « fils de Nicolas-Germain Gérard, sieur des Rivières, » était cultivateur à Carronges, lorsqu'il fut élu 6^e député suppléant de l'Orne à la Convention, le 13 septembre 1792. Il fut admis à siéger, le 29 août 1793, par suite de la démission de Bertrand de la Hoadinière, n'eut qu'un rôle sans importance, et passa, le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, où il prit la parole pour combattre l'impôt sur les billets de spectacle. Sorti du Conseil en l'an VII, il resta, depuis lors, étranger à la politique.

GERBAUD (JEAN-GILLES-JOSEPH), député de 1815 à 1816, né à Chénérailles (Creuse) le 1^{er} décembre 1762, mort à Aubusson (Creuse) le 15 juillet 1818, était médecin dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, député de la Creuse, au collège de département, par 89 voix (153 votants, 204 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable et ne fut pas réélu en 1816.

GERDY (PIERRE-NICOLAS), représentant du peuple en 1848, né à Loches (Aube) le 1^{er} mai 1797, mort à Paris le 18 mars 1856, se fit recevoir docteur-médecin à Paris, s'engagea, pendant les Cent-Jours, dans la compagnie d'artilleurs volontaires de l'École de médecine, fut nommé aide naturaliste au Muséum en 1820, procureur à la faculté en 1821, interne à la Pitié en 1828, et enfin professeur de pathologie externe en 1833. En 1834, il entra à l'Académie de médecine, et fut placé, en 1838, à la tête du service chirurgical de la Charité. Le 9 juillet 1842, il échoua comme candidat à la députation dans le 2^e collège électoral de l'Aube (Bar-sur-Aube) avec 61 voix, contre 213 à M. de Mesgrigny, élu, et 78 à M. Rambourg; mais, le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Aube à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, par 30,994 voix. Il siégea à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour la Constitution, pour l'interdiction des clubs, etc. Très fervent républicain, il se fatigua de la politique, et revint, après la session, à ses travaux scientifiques.

GÉRENTE (JOSEPH-FIACRE OLIVIER, BARON DE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, représentant aux Cent-Jours, né à Malons (Drôme) le 30 août 1744, mort à Avignon (Vaucluse) le 21 juin 1837, exerça, au début de la Révolution, des fonctions administratives. Le 5 septembre 1792, il fut élu député de la Drôme à la Convention nationale, le 3^e sur 8, par 423 voix (463 votants). Il se rangea parmi les modérés et, lors du procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « J'ai déjà dit que je ne croyais pouvoir prononcer que comme législateur. Je vote donc pour la détention. » Lié d'opinion et d'amitié avec les députés de la Gironde, il protesta contre leur proscription, compta parmi les adversaires de la journée du 31 mai, et fut lui-même, pour ce fait, décrété d'arrestation. Enfermé à la prison des Bénédictins anglais, il écrivit de là à Voulant (12 thermidor an II) pour demander la mise en liberté de sa femme, détenue aux Anglaises, rue de Lourcine; la chute de Robespierre le sauva. Il rentra à la Convention, le 18 frimaire an III, et ne perdit aucune occasion de combattre la politique jacobine. Après la création du département de Vaucluse (25 juin 1793), il représenta ce département à la Convention. Ce fut lui qui proposa que la chute de Robespierre fut célébrée chaque année sous le nom de fête du neuf thermidor. Dans la séance du 13 février 1795, Olivier de Gérente ayant provoqué une discussion, qui fut jugée intempestive, sur le traité de paix conclu avec la Toscane, fut rappelé à la question et obligé de quitter la tribune. Le 1^{er} avril suivant (12 germinal an III), lors de la tentative populaire contre la majorité de la Convention, il fit décréter l'envoi de la force armée contre l'insurrection et la permanence de l'Assemblée jusqu'au retour du député Anguis, retenu au corps de garde de la section des Thermes. Envoyé, peu de temps après, en mission dans le Midi, il visita les départements du Gard et de l'Hérault, et adressa à l'Assemblée une lettre où il la félicitait de son attitude lors de la nouvelle insurrection des faubourgs dans les jour-

nées des 1^{er}, 2 et 3 prairial. La même année, il fut rappelé à Paris et obtint sa réélection au Conseil des Anciens, comme député de la Drôme, avec 127 voix (173 votants). Il y vota (6 février 1796) en faveur des élections du Lot, fut nommé secrétaire le 20 mai, fit approuver la résolution annulant le jugement de condamnation à mort du député Vienot-Vaublanc, et donna lecture, le 5 mai 1797, d'un rapport relatif aux pensions des religieux et religieuses de la Belgique. Il sortit du Conseil le même mois. L'Empire donna à Olivier de Gérente le titre de baron, le 8 avril 1813. Puis il fit encore partie (13 mai 1815) de la Chambre des représentants, où le collège de département de Vaucluse l'envoya, par 55 voix sur 76 votants. Il se retira ensuite à Avignon, où il mourut.

GÉRENTE (HIPPOLYTE-JOSEPH-LOUIS OLIVIER, BARON DE), député de 1837 à 1842, et de 1846 à 1848, né à Pernes (Vaucluse) le 11 juin 1782, mort à Paris le 7 mai 1856, fils du président, entra sous le premier Empire dans l'administration des eaux et forêts, où il remplit les fonctions d'inspecteur. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il devint directeur du domaine privé. Candidat une première fois sans succès, à la députation, dans le 3^e collège de Vaucluse (Carpentras), où il recueillit 69 voix contre 72 à M. de Bernardi, élu, il entra à la Chambre des députés le 4 novembre 1837, comme député de la même circonscription, élu par 111 voix (182 votants, 209 inscrits). M. de Gérente prit place au centre, fit partie de la majorité conservatrice, et fut réélu le 2 mars 1839, par 103 voix (155 votants, 211 inscrits). — « Demandez donc, écrivait un biographe parlementaire, demandez donc à un administrateur du domaine privé de voter contre la cour? Est-ce que l'on doit placer ainsi les gens entre leur conscience et leur intérêt, entre leur devoir envers le pays et ce qu'ils doivent à leurs fonctions? M. de Gérente a dû faire son choix dans cette alternative, et c'est le pays qui a été sacrifié; tous ses votes ont été donnés au ministère. » Non réélu le 9 juillet 1842, le député de Carpentras reparut au Palais-Bourbon le 1^{er} août 1846, renommé par 131 voix (238 votants et 274 inscrits), contre 26 à M. de Bernardi et 73 à M. Floret. Il soutint de ses votes la politique de Guizot, jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. M. de Gérente fut admis à la retraite, comme ancien directeur de domaine privé, le 10 mars 1855.

GÈRES DE CAMARSAC (PIERRE-DE), député de 1824 à 1827, né à Camarsac (Gironde) le 28 octobre 1779, mort à Fonbadet (Gironde) le 17 août 1847, remplit sous la Restauration les fonctions de sous-préfet de Lesparre et celles de juge de paix à Pauillac (Gironde). Tout dévoué au gouvernement royal, il fut élu, le 25 février 1824, avec l'appui du ministère, député du 3^e arrondissement de la Gironde (Blaye), par 104 voix (178 votants, 213 inscrits), contre 72 à M. Guestier. Il siégea à droite et soutint le cabinet Villele. « Voici, écrivait un biographe parlementaire, un petit échantillon de l'éloquence de M. de Gères. On verra que si cet orateur ne parle pas tout à fait comme Cicéron, il parle au moins comme un préfet. Il s'agissait de savoir si la Chambre discuterait la loi sur les entrepôts réels avant ou après le budget. M. de Gères pensa que le budget devait passer avant tout. « Vous devez, dit-il, discuter et voter le budget; c'est une obligation envers le